

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIERE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 1ER OCTOBRE 2024**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 24

Procurations : 6

VOTES : 30

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 1

N° 2024/7/21

L'an deux mil vingt-quatre, le premier du mois d'octobre, à dix-huit heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-cinq septembre deux mil vingt-quatre.

**Présents**

AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, LESBROS Pascal, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine.

**Absents excusés**

ACHARD Liliane, CARRET Bruno, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, PARENT Michèle, SAUMONT Catherine, VANDENABEELE Magali.

**Procurations**

Mme ACHARD Liliane donne procuration à Mme SPOZIO Christine  
M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène  
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à M. SARRAZIN Joël  
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. ESTACHY Jean-François  
Mme SAUMONT Catherine donne procuration à M. CESTER Francis  
Mme VANDENABEELE Magali donne procuration à M. BONNAFFOUX Joël

Madame Christine SPOZIO est élue secrétaire de séance

**Objet : Clef de répartition relative à l'auto-financement de la première tranche annuelle du marché suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)**

Monsieur le président informe l'assemblée que dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire et du dispositif « Petite Ville de Demain » 2024-2029, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain nécessite la mise en place des missions de suivi-animation sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

La mission de suivi-animation de l'OPAH-RU consiste à apporter à la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance, maître d'ouvrage de l'opération, et aux communes, un appui technique pour la mise en œuvre des objectifs de l'OPAH-RU définis par la convention OPAH-RU.

**Le démarrage de la mission du suivi-animation est prévu courant janvier 2025.**

Au regard du diagnostic réalisé lors de la phase pré-opérationnelle, les champs d'intervention de l'OPAH RU concerneront :

**Des problématiques générales de l'habitat sur l'ensemble du territoire :**

- Améliorer la performance énergie des bâtiments d'habitation et lutter contre la précarité énergétique.
- Adapter les logements au vieillissement et au handicap et ainsi favoriser le maintien à domicile des ménages.
- Inciter à la rénovation des logements détenus par des propriétaires bailleurs et le développement d'un parc locatif conventionné.

**Des enjeux plus marqués sur le périmètre des centre-bourgs :**

- Favoriser la réduction de la vacance, notamment en ciblant les logements et bâtiments très dégradés et accompagner les communes dans l'exercice des pouvoirs de police du maire.
- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé voire présentant une situation d'insalubrité en offrant aux propriétaires occupants et bailleurs un accompagnement dans la réalisation de travaux lourds et de sortie d'insalubrité.
- Accompagner les copropriétés pour s'organiser et in fine les conduire à réaliser des travaux sur leurs parties communes.

Le plan de financement de l'opération de cette première tranche annuelle fait état des dépenses prévisionnelles suivantes : 46 950 € HT, financés à 50% par l'ANAH soit un autofinancement restant de 17 475 € pour la CCSPVA et les communes membres.

Il est précisé que la CCSPVA financera à hauteur de 50% l'autofinancement restant. Parallèlement les communes membres s'engagent à financer à hauteur de 50% l'autofinancement restant.

Afin de calculer la part à la charge de chaque commune, il est proposé la clef de répartition suivante : 50% liés à la population DGF des communes et 50% liés au nombre de dossiers déposés sur la commune.

Il est donc proposé l'exemple suivant :

|  |                |
|--|----------------|
| <b>Coût annuel du suivi animation de l'OPAH RU</b>                     | <b>46 950</b>  |
| <b>Aides ANAH (50%)</b>  | <b>29 475</b>  |
| <b>Autofinancement</b>   | <b>17 475</b>  |
|  |                |
| <b>Montant pris en charge par la CCSPVA (50% de l'autofinancement)</b> | <b>8737.50</b> |
| <b>Montant à répartir sur les 16 communes</b>                          | <b>8737.50</b> |

En considérant par exemple que le nombre total de dossiers déposés à la CCSPVA sur l'année en question est de 35 et que le nombre de dossiers déposés sur Avançon est de 3, le montant à la charge de la commune d'Avançon sera de :

|   |       | Part<br>Avançon<br>/<br>CCSPVA | Clef de<br>répartition | % de<br>participation<br>de la<br>commune | Coût<br>annuel<br>en euros |
|---|-------|--------------------------------|------------------------|---|----------------------------|
| Nombre de dossier déposés en<br>2023 par la CCSPVA            | 35    | 8,6 %                          | 50 %                   | <b>7,2 %</b>                              | 629                        |
| Nombre de dossier déposés en<br>2023 par la commune d'Avançon | 3     |                                |                        |   |                            |
| Population DGF 2023 CCSPVA                                    | 7 760 | 5,9 %                          | 50 %                   |   |                            |
| Population DGF 2023 Avançon                                   | 457   |                                |                        |   |                            |

En considérant par exemple que le nombre total de dossiers déposés à la CCSPVA sur l'année en question est de 35 et que le nombre de dossiers déposés sur Avançon est de 0, le montant à la charge de la commune d'Avançon sera de :

|   |       | Part<br>Avançon<br>/<br>CCSPVA | Clef de<br>répartition | % de<br>participation<br>de la<br>commune | Coût<br>annuel<br>en euros |
|---|-------|--------------------------------|------------------------|---|----------------------------|
| Nombre de dossier déposés en<br>2023 par la CCSPVA            | 35    | 0,0 %                          | 50 %                   | <b>2,9 %</b>                              | 253                        |
| Nombre de dossier déposés en<br>2023 par la commune d'Avançon | 0     |                                |                        |   |                            |
| Population DGF 2023 CCSPVA                                    | 7 760 | 5,9 %                          | 50 %                   |   |                            |
| Population DGF 2023 Avançon                                   | 457   |                                |                        |   |                            |

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à vingt-neuf voix pour et une abstention :

- Approuve le projet et son contenu.
- Approuve la clef de répartition relative à l'auto-financement de la première tranche annuelle du marché suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU).
- Autorise le président à signer toutes les pièces en rapport avec ce projet.

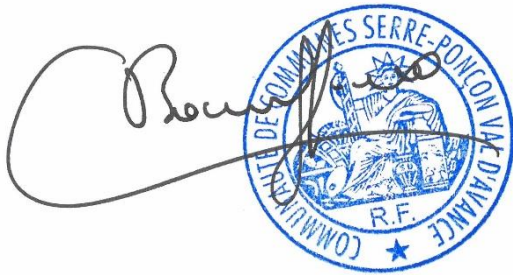
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de  
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Le secrétaire de séance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 03 octobre 2024

Et de la publication, le 10 octobre 2024

*(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).*